

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **6 avril 2020** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :    Monsieur Daniel Braün                    Monsieur Charles Brochu  
                                 Monsieur Eric Courteau                    Madame Sylvie Giroux  
                                 Monsieur Fernand Leclerc                Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire/trésorier par intérim est présent via son ordinateur portable en mode direct.

-----

### **2020-066    AUTORISATION AU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA TENUE DE SÉANCES PUBLIQUES ORDINAIRES ET-OU EXTRAORDINAIRES À HUIS CLOS**

- CONSIDÉRANT**                    le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT**                    le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;
- CONSIDÉRANT**                    l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;
- CONSIDÉRANT**                    qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance ordinaire ainsi que celles à venir, selon le calendrier 2020 adoptées par résolution, soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la dite séance ou celles à venir via leur ordinateur portable ou autres moyens de communication et ce en direct;
- CONSIDÉRANT**                    la même procédure de communication soit valide pour toutes séances extraordinaires pouvant être convoquées ultérieurement, et ce conformément à la réglementation en vigueur;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

### CONSIDÉRANT

que le décret pourra faire l'objet d'une prolongation selon la décision du gouvernement et que la même procédure de communication soit valide pour toutes séances extraordinaires pouvant être convoquées ultérieurement, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par leur ordinateur portable ou autres moyens de communication et ce en direct.

**QUE** le conseil autorise que les prochaines séances ordinaires ou extraordinaires soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par leur ordinateur portable ou autres moyens de communication et ce, en direct.

-----

### 2020-067 RATIFICATION DES MESURES DE PROTECTION COVID-19 : ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL – HORAIRE DE TRAVAIL - TÉLÉTRAVAIL

### CONSIDÉRANT

le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

### CONSIDÉRANT

le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

### CONSIDÉRANT

la priorisation de la santé des citoyens et des employés, la fermeture du bureau municipal pour les citoyens a été instaurée depuis le 16 mars en après-midi;

### CONSIDÉRANT

le télétravail est effectué par le directeur général par intérim et la secrétaire trésorière adjointe;

### CONSIDÉRANT

la secrétaire-réceptionniste est présente au bureau 2 jours par semaine et ce, temporairement;

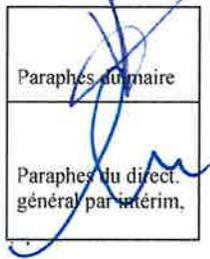
### CONSIDÉRANT

l'entretien des chemins est un service essentiel, l'inspecteur en voirie est présent à son travail en favorisant le maintien des entretiens des chemins en cette période de dégel;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement :

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**QUE** le conseil ratifie les décisions prises à ce jour par l'administration municipale concernant les mesures de protection COVID-19 tel que recommandé par les autorités compétentes.

**QUE** le conseil autorise la direction générale à poursuivre les mesures de protection et à assurer la continuité des services municipaux envers la population.

### 2020-068 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

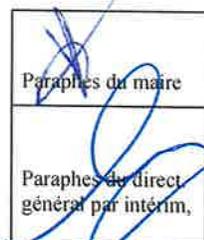
Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.15 à 8.18, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Autorisation au Conseil municipal pour la tenue de séances publiques ordinaires et/ou extraordinaires à huis clos.
  - 1.2 Ratification des mesures de protection COVID-19 : accès au bureau municipal - horaire de travail - télétravail
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020
4. Correspondance
5. Divers comités
  - 5.1 SSIRR (Service de sécurité incendie de la région de Richmond) – Adoption des états financiers au 31 décembre 2019
  - 5.2 Patrick St-Onge – 169 chemin Steel-Plante – Demande de production de cannabis
6. Finance
  - 6.1 Présentation des comptes à payer
  - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture (s/o)
  - 7.1 Avis de motion du règlement numéro 569 – Modifiant le règlement 566 – Pour déterminer le taux de taxes, le tarif pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception
  - 7.2 Adoption du projet règlement numéro 569 – Modifiant le règlement 566 – Pour déterminer le taux de taxes, le tarif pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception
8. Affaires nouvelles et suivies
  - 8.1 Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et des intersections
  - 8.2 Adjudication de la soumission pour la fourniture, l'épandage et la livraison d'abat poussière liquide 2020
  - 8.3 Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins 2020
  - 8.4 Me Roxanne Moreau – Résolution pour une mainlevée sur le lot numéro 6 085 262
  - 8.5 Horaire saisonnier pour le personnel administratif
  - 8.6 Conseil Sport Loisirs - Adhésion 2020-2021
  - 8.7 Autorisation à transmettre une mise en demeure auprès de l'entreprise BERTHA
  - 8.8 Nomination d'un bénévole pour la soirée reconnaissance
  - 8.9 Acceptation de l'addenda no.1 du Contrat de déchets – modification des paiements pour l'enfouissement
  - 8.10 Festival de l'auto ancienne de Richmond – Offre de partenariat
  - 8.11 Politique du gestionnaire : Situation de pandémie
  - 8.12 École secondaire Le Tourmesol – Demande de commandite au gala d'or
  - 8.13 Journal L'Étincelle – Demande de publicité pour la semaine de l'Action bénévole
  - 8.14 Autorisation Vente pour taxes – annulation de la transmission des dossiers
  - 8.15 Résolution décrétant la fermeture de certaines places publiques de la municipalité
  - 8.16 Bac à déchets pour toutes les résidences de la municipalité
  - 8.17 Dépôt d'une lettre de la part de madame Johanne Brochu
  - 8.18 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 4 mai 2020

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-069 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 2020-069-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

#### CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposés à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

### 2020-070 DIVERS COMITÉS

#### 2020-070-1 SSIRR (SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND) – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unaniment :

**QUE** les états financiers du SSIRR au 31 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

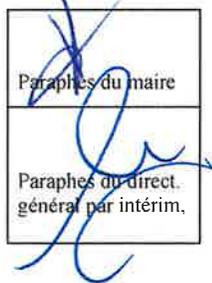
#### 2020-070-2 PATRICK ST-ONGE – 169 CHEMIN STEEL-PLANTE - DEMANDE DE PRODUCTION DE CANNABIS

**ATTENDU QUE** la demande de monsieur Patrick St-Onge, propriétaire du 169 chemin Steel-Plante déposée le 31 mars 2020, souhaitant faire la production de cannabis sur le lot situé en zone AFD17;

**ATTENDU QUE** depuis la légalisation du cannabis, la loi sur la Protection du territoire agricole considère ce type de culture comme une activité agricole, au sens de la loi;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité peut gérer l'usage dans son règlement de zonage pour le limiter à certaines zones ou encadrer selon des conditions;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement 525 pour encadrer la culture de cannabis à des fins médicales et l'autoriser dans une seule zone (C1-1);

**ATTENDU QUE** pour faire droit à la demande, le conseil municipal désire recevoir de la part du demandeur des compléments d'informations.

### **EN CONSEQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité

**DE** demander à monsieur St-Onge le document suivant:

- Un plan d'affaire, démontrant les informations usuelles et notamment celles indiquant les marchés potentiels pour ce type de produit de cannabis, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

---

### **2020-071 FINANCE**

#### **2020-071-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer au montant de 20 675,72\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

---

#### **2020-071-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 122 541,25\$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 1400,00\$ tel que présenté aux membres du conseil.

---

#### **2020-071-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de déplacements au montant de 3 145,91\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de mars 2020 au montant de 15 446,45\$ et les déductions à la source du mois de février 2020, au montant de 9 693,02\$.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim,

**2020-072 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT ET DISPENSE DE LECTURE**

**2020-072-1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 569 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 566 – POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES, LE TARIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Charles Brochu, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 569 sur la taxation 2020.

-----

**2020-072-2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 569 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 566 – POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES, LE TARIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Il est, par la présente, proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement;

**QUE** le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 569 – modifiant le règlement numéro 566 – pour déterminer le taux de taxes, le tarif pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception.

**QUE** le règlement numéro 569 soit adopté à une séance subséquente.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

-----

**AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS**

**2020-073 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE BALAYAGE DES RUES ET DES INTERSECTIONS-2020**

**ATTENDU QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de balayage de rues et des intersections;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission provenant *Des Entreprises Myrroy inc.* pour les travaux de balayage des rues et des intersections-2020;

**ATTENDU QUE** le seul soumissionnaire est conforme aux exigences établies lors des invitations;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission, de *Les Entreprises Myrroy inc.*, pour le balayage de rues et des intersections 2020 au montant forfaitaire de 5 033,60\$ plus taxes et un montant de 450,00\$ plus taxes pour frais de déplacements (s'il y a lieu), le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 30 mars 2020.

**QUE** le directeur général par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux de balayage des rues et intersections.

---

### 2020-074 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE 2020

**ATTENDU QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide 2020;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide 2020 est l'entreprise *Nivelage Stéphane Beauchemin*, et est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitations;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par *Nivelage Stéphane Beauchemin* pour la fourniture, l'épandage et la livraison d'abat poussière liquide 2020 soit adjugé au prix de **0,3249\$** le litre, plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 30 mars 2020.

**QUE** le directeur général par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux d'épandage d'abat poussière.

---

### 2020-075 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX - 2020

**ATTENDU QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de nivelage des chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire pour les travaux de nivelage des chemins municipaux est l'entreprise *Nivelage Stéphane Beauchemin*, et est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitations;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim,

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par *Nivelage Stéphane Beauchemin* pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour l'année 2020 au prix de 127,00 \$ de l'heure plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 30 mars 2020.

**QUE** le directeur général par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux de nivelage des chemins municipaux durant la saison estivale.

**2020-076 ME ROXANNE MOREAU – AUTORISATION POUR UNE MAINLEVÉE SUR LE LOT 6 085 262**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland détient une hypothèque consentie en sa faveur par LES INVESTISSEMENTS CAPITAL IV INC. aux termes d'un acte de vente avec solde de prix de vente publié à Richmond sous le numéro 23 213 089 visant l'immeuble suivant :

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (6 085 262), CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Richmond.

Sans bâtisse dessus construite et situé au 114 rue du Boisé, Canton de Cleveland, province de Québec, JOB 2H0, Canada, circonstances et dépendances.

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a reçu la somme due au montant de 33 628 \$, et ce terme de l'hypothèque susmentionnée;

**ATTENDU QU'** une mainlevée est requise suivant le paiement reçu pour le lot 6 082 262 au montant de 33 628 \$.

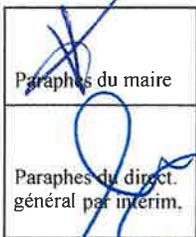
**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le projet de mainlevée pour la créance hypothécaire de l'immeuble ci haut mentionné.

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland mandate M. Herman Herbers, Maire et Monsieur Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général par intérim ou madame Julie Létourneau, DMA, secrétaire trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité du Canton de Cleveland tous les documents nécessaires à l'acte de mainlevée en faveur du lot 6 085 262.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### 2020-077 HORAIRE SAISONNIER POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, le personnel administratif a profité d'un horaire saisonnier et que ce changement n'a provoqué aucune plainte de la population;

**ATTENDU QUE** le personnel de bureau présente une demande auprès du conseil municipal afin de profiter du même horaire que l'an passé et ce, débutant le 11 mai 2020 pour se terminer le 4 septembre 2020;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accorder au personnel administratif, l'horaire saisonnier suivant, à savoir :

Heures d'Ouverture pour le public :	Le lundi	9h00 à 16h00
	Le mardi	9h00 à 16h00
	Le mercredi	9h00 à 16h00
	Le jeudi	9h00 à 16h30
	Le vendredi	9h00 à 12h00

Horaire saisonnier pour les employés:	Le lundi	7h45 à 16h30	= 7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> h
	Le mardi	7h45 à 16h30	= 7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> h
	Le mercredi	7h45 à 16h30	= 7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> h
	Le jeudi	7h45 à 16h30	= 7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> h
	Le vendredi	8h00 à 12h00	= 4 h
			<u>35 h</u>

Pour la période estivale, le bureau sera ouvert jusqu'à 16h30 le jeudi.

### 2020-078 CONSEIL SPORT LOISIRS – ADHÉSION 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement d'adhérer à la campagne de membership 2020-2021 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100\$.

### 2020-079 AUTORISATION À TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE BERTHA

**CONSIDÉRANT** la proposition déposée le 22 novembre 2018 et l'adoption de la résolution no. 2019-013 le 14 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** le délai pour la réalisation du projet de confection du nouveau site web et celle d'un nouveau logo est inacceptable, compte tenu qu'aucune livraison du projet, ni même une esquisse pour fin d'approbation n'a été déposé au conseil en date du 6 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** la municipalité a procédé à un versement d'une somme d'argent importante afin de s'assurer la réalisation du projet et ce dans des délais jugés normaux;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du directeur général par intérim,

- CONSIDÉRANT** que des tentatives de communication auprès de Mme Marie-Eve Beaudoin, présidente, n'ont pas porté fruits;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton de Cleveland désire que le projet du site web et du nouveau logo soit complété et ce, à sa satisfaction
- CONSIDÉRANT** que le conseil considère que le contrat octroyé doit être finalisé dans les plus brefs délais.
- CONSIDÉRANT** qu'il y va de l'intérêt public.

**À CES CAUSES**, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à transmettre une mise en demeure à l'entreprise BERTHA, représenté par Mme Marie-Eve Beaudoin, et ce dans les meilleurs délais.

**QU'**advenant une réponse négative aux demandes de la municipalité, que le directeur général par intérim, soit et est autorisé à entreprendre les dispositions juridiques nécessaires au dossier en collaboration avec de la firme d'avocats dûment mandatée par la municipalité.

-----

### 2020-080 NOMINATION D'UN BÉNÉVOLE POUR LA SOIRÉE RECONNAISSANCE

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité:

**QUE** lors de la soirée reconnaissance 2020 de l'action bénévole, soit nommé et reconnu bénévole de l'année, monsieur Serge Lemieux pour son bénévolat effectué auprès des paniers de Noël, la bibliothèque et à l'école du Plein-Coeur.

-----

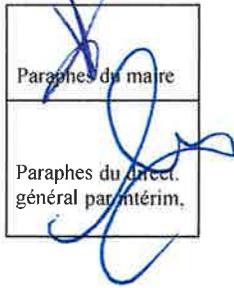
### 2020-081 ACCEPTATION DE L'ADDENDA NO. 1 DU CONTRAT DE DÉCHETS – SANI-ESTRIE

**ATTENDU QUE** le 2 décembre 2019 la Municipalité du Canton de Cleveland a accepté une cession imparfaite du contrat pour le ramassage, le transport et l'enfouissement des déchets solides à Sani-Estrie Inc;

**ATTENDU QUE** l'octroi de contrat faisait l'objet d'un ajustement semestriel selon l'article 16.1. Prix du contrat :

*L'entrepreneur doit fournir mensuellement, la preuve de l'enfouissement des déchets domestiques résiduels au site d'enfouissement. Par la suite, la municipalité effectuera un ajustement des tonnages chargés avec la soumission comparativement avec les tonnages réels déposés au site d'enfouissement. Ces ajustements seront déduits ou payés en surplus du versement mensuel suivant cet ajustement, deux fois par année, soit en août pour les six (6) premiers mois de l'année et en février de l'année suivante pour juillet à décembre.*

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**ATTENDU QUE** Sani-Estrie désire facturer le tonnage réel mensuellement;

**ATTENDU QUE** cette modification ne porte pas préjudice à la Municipalité;

**ATTENDU QU'** aux termes de cet appel d'offres, le contrat se termine le 31 décembre 2021;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter une modification à ce contrat sous forme d'avenant;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu :

**QUE** Sani-Estrie facturera mensuellement les frais d'enfouissement ainsi que les redevances gouvernementales sur le tonnage réel collecté. Le contrat ne fera plus l'objet d'un ajustement semestriel sur le tonnage.

---

### **2020-082 FESTIVAL DE L'AUTO ANCIENNE DE RICHMOND – OFFRE DE PARTENARIAT**

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le versement d'une contribution financière de 150\$ au Festival de l'auto ancienne de Richmond pour une publicité dans le feuillet promotionnel;

**QUE** le déboursé soit effectué conditionnellement à la tenue de l'évènement;

**QUE** cette dépense non prévue au budget 2020 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2020 ».

---

### **POLITIQUE DU GESTIONNAIRE – SITUATION DE PANDÉMIE**

La direction générale informe les membres du conseil concernant l'article 5.9.2 de la politique du gestionnaire lors de situation de pandémie. En vertu de l'application de l'article, une décision sera prise ultérieurement.

---

### **2020-083 ÉCOLE SECONDAIRE LE TOURNESOL – DEMANDE DE COMMANDITE AU GALA D'OR**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du directeur général par intérim,

D'autoriser une commandite au Gala d'or de l'école secondaire Le Tournesol, au montant de 200\$;

**QUE** cette dépense soit effectuée lorsqu'il y aura confirmation de la tenue de l'évènement;

**QUE** cette dépense non prévue au budget 2020 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2020 ».

-----

**2020-084 JOURNAL L'ÉTINCELLE – DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité que la municipalité du Canton de Cleveland ne donne pas suite à cette demande de publicité pour la semaine de l'Action bénévole.

-----

**2020-085 AUTORISATION VENTE POUR TAXES – ANNULATION DE LA TRANSMISSION DES DOSSIERS AUPRÈS DE LA MRC**

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** tous les dossiers transmis en vertu de la résolution numéro 2020-063 adoptée le 2 mars 2020 pour la vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soient suspendus.

**QUE** selon la date fixée dans un avis public donné par la municipalité, la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis.

**QUE** le présent report des procédures soit justifié en considération de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur.

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à prendre toutes les dispositions jugées nécessaire en collaboration avec la MRC du Val Saint-François, afin de faire droit aux dispositions légales au présent dossier.

-----

**2020-086 RÉOLUTION DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE CERTAINS LIEUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

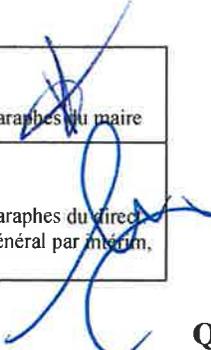
**ATTENDU** les directives du premier ministre du Québec et du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland considère qu'il est dans l'intérêt des citoyens d'interdire l'accès à certains lieux publics;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu :

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du directeur général par intérim.



**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland décrète la fermeture des lieux publics, donc le Parc Lamoureux et le Parc de la rue Du Boisé et en interdit l'accès à toute personne et

**QUE** cette mesure est rétroactive au 24 mars dernier;

**QUE** le responsable de la voirie, monsieur Sylvain Gagnon, soit et est autorisé à installer des affiches et des banderoles aux entrées de ces parcs, afin d'informer la population de la fermeture de ceux-ci et de l'interdiction d'accès pour toute personne.

-----

### 2020-087 DÉCISION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE LA PROCÉDURE DE LEVÉE D'ORDURES MÉNAGÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

**CONSIDÉRANT** que le service de levée d'ordure ménagère se fait de manière manuelle depuis de nombreuses années auprès de l'ensemble des citoyens de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de moderniser les opérations de la levée des ordures lors de la cueillette afin de rendre celle-ci en mode mécanique;

**CONSIDÉRANT** qu'au point de vue de l'environnement et en matière économique, la municipalité bénéficiera d'avantages appréciables en procédant à la méthode mécanique pour la levée des ordures;

**CONSIDÉRANT** le conseil municipal accepte de donner un délai raisonnable à la population afin que celle-ci procède à l'achat de bacs réglementaires et ce, d'ici la levée prévue pour le 15 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre en place une stratégie de communication auprès de l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a va de l'intérêt public.

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland procède à la modification de la procédure de levée d'ordures ménagères en déterminant que celle-ci se fera dorénavant de manière mécanique, et ce à partir du 15 octobre 2020.

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland demande à ses citoyens de se procurer un bac à déchets réglementaire d'ici la levée prévue pour le 15 octobre 2020;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du directeur général par intérim,

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en place une stratégie de communication auprès des citoyens.

**QUE** cette mesure vise également à sécuriser les méthodes de cueillette au niveau de la santé sécurité au travail.

### ----- DÉPÔTS DES DOCUMENTS DE MADAME JOHANNE BROCHU

Monsieur le conseiller Fernand Leclerc dépose un document reçu par madame Johanne Brochu. Le présent document est transmis à la direction générale.

### RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Étant donné la séance décrétée à huis clos, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19hrs le 6 avril 2020.  
Aucune question n'a été transmise à la municipalité.

### 2020-088 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 21h35.

  
\_\_\_\_\_  
Herman Herbers, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général par intérim

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

### DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

-----

### APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt.

  
\_\_\_\_\_  
Herman Herbers, Maire